



Le Président

Communauté de Communes de l'Ernée
Monsieur Gilles LIGOT, Président
69 rue de la Querminais
53500 ERNEE

Laval, le 4 septembre 2024

Nos Réf. : EH/JC-12/2024

OBJET : PLUi – Révision allégée n°3

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Ernée et nous vous en remercions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bien-fondé du projet de révision n°3.

Nous notons avec plaisir que ce projet contribuera activement au développement de votre territoire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne reste à votre disposition pour vous apporter toutes informations économiques et statistiques utiles à la réalisation de vos opérations d'aménagement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Président,

Eric HUNAUT



Remarques CCI sur la forme

1) F171 – Zone N vers Ue (Montenay / La Rochette)

La consommation NAF (page 26) pour 4 500 m² environ porte sur une extension de la zone Ue et non sur une zone UI. Il s'agit d'une erreur matérielle constatée au niveau de la légende du visuel.

2) F111 – Zone A vers UI (Andouillé / Proximité Collège)

Les surfaces énoncées dans la description du projet (page 47) et dans l'évolution du règlement graphique ne sont pas cohérentes. A priori, une surface UI actuelle (1,42 ha) et une extension /projet (1.97 ha) font une zone UI totale de 3,39 ha en non 2,66 ha (page 47 ou 3,72 ha (page 50)).

3) Evolution des surfaces des zones du PLUi

Un ajustement des surfaces des zones A et UI est à opérer selon les corrections apportées au point 2).

Les évolutions à la baisse des zones A et N semblent très conséquentes, voire énormes.